

## Rapport de mesures opposable en justice

bonjour,

Nous voyons que les choses n'avancent pas avec le Criirem, hélas.

Next up a fait son rapport suite aux mesures effectuées sur plusieurs endroits en France, de même certains électroniciens comme Mr Tricone, qui ont fait un super boulot mais celui ci ne peut être utilisé en justice.

Nous avons l'intention de faire appel à un cabinet d'expertise du bâtiment, mais la réalité, c'est qu'ils bossent tout avec Enedis... vous voyez le tableau. Ici on m'avait demandé 400 euros pour 2 mesures du champ électrique en volt par mètre et champs électromagnétique. A définir encore ce qu'il faudrait exactement mesurer et en quelle unité, ceci sur plusieurs points (y compris des lieux qui n'ont pas le linky mais ont bien le CPL...)

Je vous propose donc de nous allier pour faire effectuer une mesure par un organisme allemand ou belge ? que nous pourrions produire en justice. L'Alsace pourrait être un bon endroit, car proche de l'Allemagne, et que les concentrateurs sont activés... et que leur groupe Santé a également fait un gros dossier là-dessus...

merci de faire suivre la proposition sur les réseaux des collectifs, j'ai essayé d'envoyer aux "têtes de ponts"...

Qu'en pensez vous ?

on lâche rien !

Danièle B.

les citoyens éclairés